



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 85030

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la poursuite de la pratique des jeux dangereux dans les enceintes scolaires en dépit des avertissements donnés au sein même des établissements. Chaque année le nombre des accidents mortels se renouvelle. Il lui demande quelles actions peuvent être prévues dès la rentrée prochaine pour sensibiliser les jeunes élèves dès l'école primaire contre ce genre d'amusement.

Texte de la réponse

La lutte engagée par le ministère de l'éducation nationale contre les « jeux » dangereux, pratiqués par certains élèves dans les enceintes scolaires ou à l'extérieur des établissements scolaires, vise l'éradication de toutes les pratiques rassemblées sous l'expression « jeux dangereux » : non-oxygénation, strangulation, suffocation, « petit pont massacreur » et autres. La circulaire de préparation de la rentrée n° 2010-38 du 16 mars 2010 précise que la lutte contre les jeux dangereux et les pratiques violentes doit être poursuivie en partenariat avec les associations habilitées au niveau national. L'attention des recteurs et des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, est de nouveau appelée sur la nécessité de mettre en oeuvre une formation à destination des médecins, infirmiers et assistants de service social de l'éducation nationale. Ainsi, cette lutte mobilise-t-elle les chefs d'établissement, les directeurs d'école et les autres professionnels, parmi lesquels les enseignants, les personnels de santé et sociaux et les agents recrutés sur des emplois de vie scolaire (EVS) pour assurer une prévention et une surveillance actives. L'action combinée de l'ensemble de ces acteurs est renforcée par des formations et les interventions spécifiques des associations. Celles-ci sont enrichies de collaborations directes d'avocats, voire de policiers référents au sein des classes afin d'alerter les élèves sur les conséquences de leurs actes. La brochure nationale « Jeux dangereux et pratiques violentes prévenir, intervenir, agir », largement diffusée à tous les membres de la communauté éducative en juin 2007, est complétée par un cahier des charges de formation à destination des médecins, infirmiers et assistants de service social de l'éducation nationale diffusé au cours du premier trimestre 2010 aux académies. Ce document a été élaboré par un groupe de travail national d'experts piloté par le ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85030

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8242

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13790